

Vue d'ensemble : Fonds pour des projets franco-allemands dans l'Eurodistrict

Dernière mise à jour : 21.08.2020

Fonds	Autorité de gestion	Domaine d'intervention	Subventions	Critères (extrait)	Délais	Lien et interlocuteur
Subventions classiques	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	Pas de focus thématique	1 ^{ère} fourchette de subvention < 5.000 € 2 ^{ème} fourchette de subvention > 5.000 € Taux de cofinancement : jusqu'à 50 %	Partenariat transfrontalier + subvention unique + réalisation sur le territoire de l'Eurodistrict + plus-value pour le territoire et ses habitants + caractère novateur + bilinguisme	1 ^{ère} fourchette de subvention : au moins 6 semaines avant le démarrage du projet 2 ^{ème} fourchette de subvention : au plus tard 6 semaines avant la séance du Conseil	http://www.eurodistrict.eu/fr/projets-transfrontaliers info@eurodistrict.eu
Fonds enfants réfugiés	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	Projets pour enfants ou adolescents réfugiés de 0 à 25 ans	Le budget pour l'année 2021 n'a pas encore été défini Taux de cofinancement : jusqu'à 100 %	Porteur de projet doit être une association et/ou institution caritative ayant son siège sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau + mise en place d'activités permettant aux enfants réfugiés de découvrir de manière ludique leur nouvel entourage, sa culture et sa langue	Appel à projet annuel depuis 2016	http://www.eurodistrict.eu/fr/fonds-enfants-r%C3%A9fugi%C3%A9s Lauréline FLAUX laureline.flaux@eurodistrict.eu +49 (0) 7851-899 75 18
Fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	Remboursement des frais de rencontre dans le cadre d'échanges scolaires transfrontaliers	Max. 5.000 € Taux de cofinancement : jusqu'à 100 % des coûts liés à un projet scolaire (p.ex. frais de transport, prix d'entrées, frais de restauration)	Établissement scolaire et/ou institution associative ayant son siège juridique sur le territoire de l'Eurodistrict + rencontre et donc l'échange entre des élèves français et allemands	Les demandes peuvent être présentées à tout moment	http://www.eurodistrict.eu/fr/fonds-scolaire-pour-la-promotion-du-bilinguisme Lauréline FLAUX laureline.flaux@eurodistrict.eu +49 (0) 7851-899 75 18

INTERREG Rhin Supérieur – Projets classiques	Région Grand Est	Recherche et innovation + développement durable + emploi et formation + administration et société civile	33.000 – 1.000.000 € Taux de cofinancement : 50 à 60 % selon l'objectif spécifique	Cf. manuel du programme (www.interreg-rhin-sup.eu/documents-et-ou-tails/?pk_vid=8f0aaf34e45cc376159775649502d433/)	Voir calendrier des instances INTERREG (www.interreg-rhin-sup.eu/evenement/?pk_vid=8f0aaf34e45cc376159775652502d433/)	www.interreg-oberrhein.eu/sie-haben-eine-projektidee/ info.interreg@grandest.fr
INTERREG-Fonds micro-projets	Région Grand Est	Rencontre citoyenne	Subvention de 3.000 € à 40.000 € Taux de cofinancement : jusqu'à 60%	Durée de projet : max 1 an + porteur doit être une personnalité morale et poursuivre des objectifs à but non lucratif avec siège dans le Rhin Supérieur + partenariat et budget franco-allemand + projet de rencontre pour la société civile	Les organes décisionnels d'INTERREG se réunissant environ 6 fois par an (cf. Site internet)	www.interreg-rhin-sup.eu/une-idee-de-projet-transfrontalier/?pk_vid=8f0aaf34e45cc376159775679402d433 info@eurodistrict.eu
Nouveaux Horizons	Baden-Württemberg Stiftung	Projets et initiatives caritatifs dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la société civile en lien avec la France	Catégorie A : 2.000 à 6.000 € Catégorie B : 20.000 à 50.000 € Taux de cofinancement : jusqu'à 75 %	Des acteurs de Bade Wurtemberg du domaine de la société civile ou du niveau communal qui coopèrent avec des partenaires français + facultatif avec un troisième partenaire de projet	Deux dates de dépôt par an : 31 mars et 31 octobre 2020	www.bwstiftung.de/nouveaux-horizons/ Silja-Kristin Vogt +49 (0) 711 248 476-23 vogt@bwstiftung.de
Fonds citoyen franco-allemand	OFAJ	Échanges entre citoyens de France et d'Allemagne et l'engagement pour l'amitié franco-allemand	Catégorie 1 : > 5.000 € Catégorie 2 : 5.001 € – 10.000 € Catégorie 3 : 10.001 € – 50.000 € Catégorie 4 : plus que 50.000 € Taux de cofinancement : jusqu'à 80 %	Les projets doivent débuter et s'achever au cours d'une même année civile + 11 critères de subvention - Plus la catégorie de financement est élevée, plus le projet doit répondre aux critères de sélection	Catégorie 1 à 3 : au plus tard 6 semaines avant le démarrage du projet Catégorie 4 : voir délais de dépôt sur le site internet	www.fondscitoyen.eu Karin Passebosc passebosc@fondscitoyen.eu +49 30 288 757 84
Fonds jeunesse	Conférence du Rhin Supérieur	Projets de rencontre bi ou trinationnel pour les jeunes du Rhin Supérieur	Jusqu'à 4.000 euros pour des frais de déplacements, des frais d'hébergement et d'alimentation, des frais de matériel et des frais liés à la communication	Groupe de jeunes âgés de 12 à 25 ans ou un organisme extrascolaire œuvrant pour la jeunesse + Les jeunes doivent être impliqués dans la réalisation de la rencontre	Au plus tard 4 semaines avant le démarrage du projet	www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html

				Un même projet peut être subventionné plusieurs années de suite		
Fonds Sports	Conférence du Rhin Supérieur	Projets de rencontre bi ou trinationnel dans le domaine du sport	Jusqu'à 4.000 euros pour des frais de déplacements, des frais d'hébergement et d'alimentation, des frais de matériel et des frais liés à la communication	<p>Les demandes peuvent être déposées par des personnes majeures (au minimum deux personnes) ou des organisations sportives - par exemple des associations siégeant dans le Rhin Supérieur</p> <p>Contribution à la compréhension mutuelle – au-delà des différences culturelles, linguistiques et sociales et véhiculer des valeurs telles que l'engagement, l'esprit d'équipe, le fair-play et la tolérance</p> <p>Un même projet peut être subventionné plusieurs années de suite</p>	Au plus tard 4 semaines avant le démarrage du projet	www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html
Fonds culturel transfrontalier	Conférence du Rhin Supérieur	Projets culturels transfrontaliers	Jusqu'à 5.000 € pour Les frais de traduction/interprétariat et de surtitrage, les coûts de conception, d'impression et de diffusion des supports de communication imprimés et numériques, les frais de voyage et d'hébergement	Sont éligibles les acteurs culturels et les institutions culturelles siégeant dans le Rhin Supérieur + projets avec partenariat ou public transfrontalier	Les demandes peuvent être présentées à tout moment, les instances décisionnels se réunissant 4 fois par an	www.conference-rhin-sup.org/fr/culture/apercu/actua-lite/items/fonds-culturel.html Regierungspräsidium Freiburg +49 761 208 4605 heide.palmer@rpf.bwl.de